

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

N° CD209

AMENDEMENT

présenté par
M. Descoeur, Mme Sylvie Bonnet, M. Bony, M. Fabrice Brun et M. Ray

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--